

# **NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024**

*L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune ; Dès lors qu'une collectivité dispose d'un site internet, la présente note y est mise en ligne.*

*Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées en 2021. En vertu de l'article L 1612-12 du CGCT, l'arrêté des comptes est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif, après transmission du compte de gestion établi par le comptable au plus tard le 1<sup>er</sup> juin de l'année suivant l'exercice. Le conseil municipal arrête, lors de la même séance, tant le compte administratif que le compte de gestion et ce vote doit avoir lieu avant le 30 juin ;*

Le compte administratif 2024 est soumis au vote le 14 avril 2025. Dès lors qu'une collectivité dispose d'un site internet, les documents budgétaires doivent être mis en ligne et accessibles gratuitement dans un délai d'un mois après leur adoption conformément au décret n°2016-834 du 23 juin 2016 ou sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats et titres de recette de l'année écoulée d'une collectivité locale, À la différence du compte de gestion, il reprend également les engagements juridiques en dépenses et en recettes (restes à réaliser)



## **BUDGET PRINCIPAL 2024**

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir et porter les projets.

### **Vue d'ensemble de la section de fonction et d'investissement**

	Exercice 2024	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2021
Résultat section de fonctionnement de l'exercice	<b>225 860,47 €</b>	231 613,18€	153 894,06 €	103 898,05 €
Résultat de clôture fonctionnement (exercice+ résultat reporté n-1)	<b>479 042,64 €</b>	447 096,18 €	356 918,52 €	290 633, 01 €
Résultat section investissement de l'exercice	<b>46 054, 89 €</b>	- 106 393,19 €	15 648,11 €	- 37 758,73 €
Résultat cumulé investissement (exercice+ résultat reporté n-1)	<b>-127 500,58 €</b>	-173 375,71 €	141 435,52 €	-113 439, 82 €
Besoin (-) ou excédent de financement section d'investissement avec RAR	<b>-127 500,58 €</b>	-203 654,71 €	-141 435,52 €	-106 255, 24 €
<b>Résultat définitif ensemble du budget</b>	<b>351 542,06 €</b>	<b>243 441.47€</b>	<b>215 483,00€</b>	<b>184 377,77 €</b>

*Les RAR (restes à réaliser) constituent les dépenses engagées non mandatées et recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre, au 31 décembre.*

## **I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

### **a) Généralités pour notre commune :**

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, gîtes, camping...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions. Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

**b) Les principales dépenses et recettes de la section :**

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Dépenses courantes (Ch. 011)	400 441,71€	Excédent brut reporté	0 €
Dépenses de personnel (Ch. 012)	498 604,78 €	Recettes des services (Ch. 70)	93 899,10 €
Autres dépenses de gestion courante (Ch. 65)	87 079,35 €	Impôts et taxes (Ch. 73)	58 797,11 €
Dépenses financières (Ch. 66)	3338,75 €	Dotations et participations (Ch 74)	393 231,20 €
Dépenses exceptionnelles (Ch. 67)	2884,32 €	Autres recettes de gestion courante (Ch. 75)	132 808, 91 €
Autres dépenses (Ch. 014)	4611,00 €	Fiscalité locale (Ch. 731)	536 992,00 €
Dépenses imprévues		Atténuation de charges (Ch.13)	8236,06 €
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>996 959,91 €</b>	Autres recettes	0 €
<i>Charges (écritures d'ordre entre sections)</i>	<i>1144 €</i>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>1 223 964,38 €</b>
<b>Total général</b>	<b>998 103,91 €</b>	<b>Total général</b>	<b>1 223 964,38 €</b>

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux et patrimoniaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

CHAPITRE 011

**Charges à caractère général :**

- 7,5% par rapport à 2023 soit – 32 469,77€

Principales baisses par rapport à 2023

- Baisses structurelles

60612 ..... Energie – Electricité - 6665,04 €

60621 ..... Combustibles

60622 .... Carburants | - 4212,76 €

614 ..... Charges non facturées en 2024 par le département. Le crédit devra être doublé au Budget Primitif

61521 .....Entretien stockage des déchets verts - 3000 €

- Efforts budgétaires

60632.....Fournitures de petit équipement : - 29781,92 € soit – 33 %

615231.... Voirie - 27 722,34 €

623.....Publicité, publication et relations publiques ( 6232 et 6257 en 2023) – 1400 €

Le Budget primitif 2024 a été diminué d'un montant de 48 900 € par décision modificative.

Ces baisses des dépenses à caractère général ont été calculées afin d'approvisionner à la fois :

- La section d'investissement (RAR/ Espace sport loisirs commencé),
- La section fonctionnement : le chapitre 014 non approvisionné (FPIC) et le chapitre 012 de 50 000 € par le budget annexe pour le paiement des charges sociales de 2023.

Certains articles en hausse par rapport à 2023 :

- 617..... Etudes et recherches : + 7646 € articles concernant les DPE (logements, bâtiments communaux et Ecole pour notamment la qualité de l'air)
- 6283.....Frais de nettoyage des locaux : + 3438 € (nettoyage des locaux de la boucherie)
- 615221.... Travaux décidés pour l'école et modernisation des gîtes
- 61551.....Réparation plus importantes du parc automobiles et autres véhicules de la commune (Tracteur, mini pelle, tondeuse...)

CHAPITRE 012
--------------

### **Charges de personnel**

+ 86 564,43 € par rapport à 2023

L'ensemble des personnels sont affectés sur cet article. En fin d'année certains agents sont réaffectés sur les budgets annexes.

A mi- année le paiement des charges du personnels a demandé d'effectuer des économies importantes. L'augmentation des dépenses de ce chapitre concernent principalement le paiement de charges non réglées en 2023 :

6411.... Rémunération du personnel titulaire : + 21 943,80 €

Cet article comprend le traitement des personnes titulaires ainsi qu'une partie des paiements des charges et cotisations sociales

6450 ....Charges de sécurité sociale et de prévoyance + 63 466,73 €.

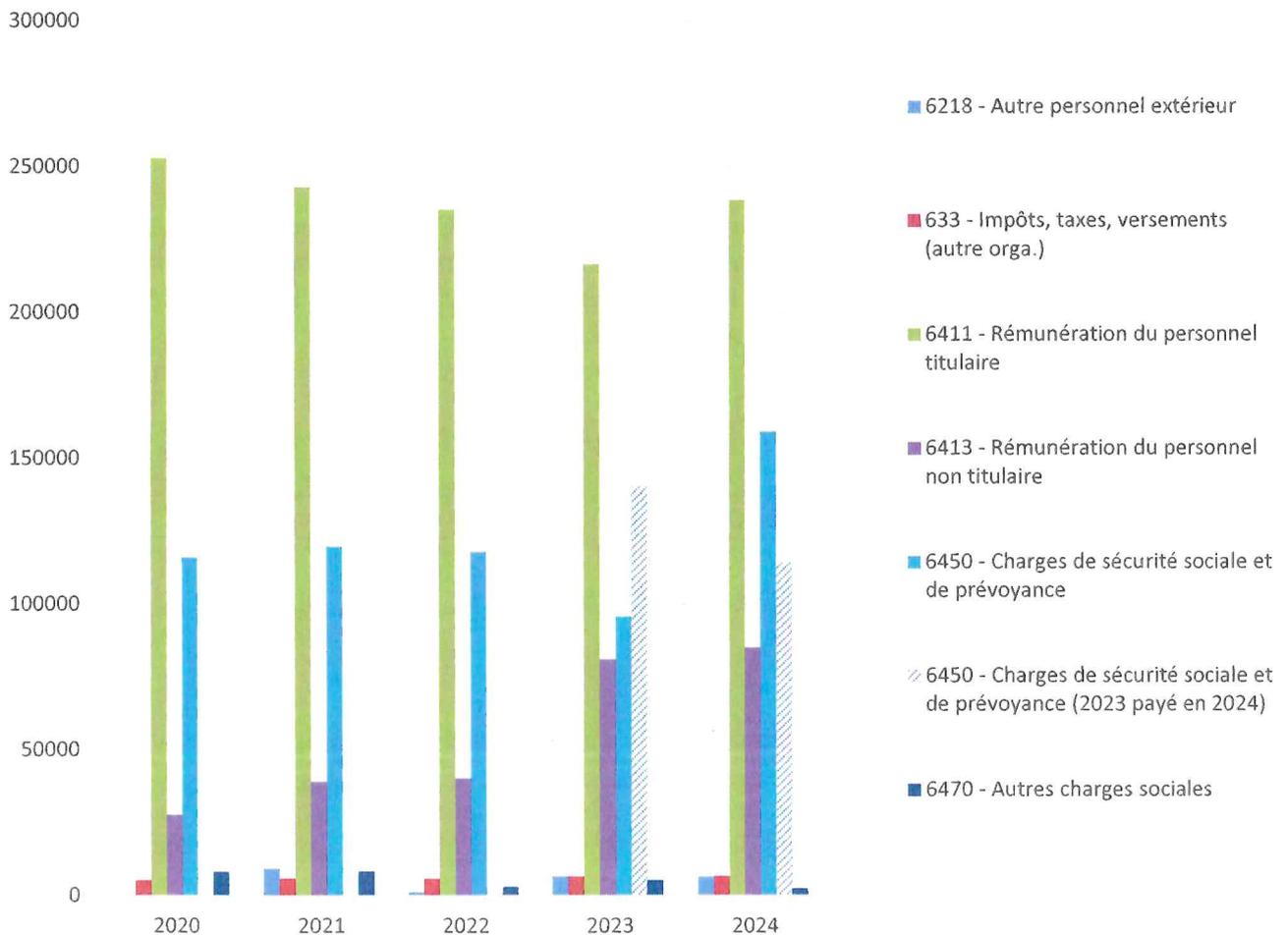
Cet article comprend le reste de paiements de cotisations salariales et patronales de l'ensemble du personnel

Les autres dépenses sont similaires à 2023.

En 2023, les dépenses du personnel représentent 48 % des dépenses de fonctionnement de la commune en ayant préalablement réaffectés les charges sociales à l'exercice.

En 2024, les dépenses du personnel représentent 45,5 % des dépenses de fonctionnement de la commune.

Aussi, les économies faites sur les charges de fonctionnement compensent parfaitement cette année le paiement non prévu des charges sociales du personnel de 2023.



## CHAPITRE 014

### Atténuations de produits

Contribution stable au FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales)

La notification des montants définitifs intervient chaque année après le vote du budget.

En 2024, le montant du FPIC n'ayant pas été prévu au budget, il a fait l'objet d'une délibération.

## CHAPITRE 65

### Charges de gestion courante

Les dépenses pour ce chapitre sont quasi similaires à celle de 2023.

Les seules variations concernent :

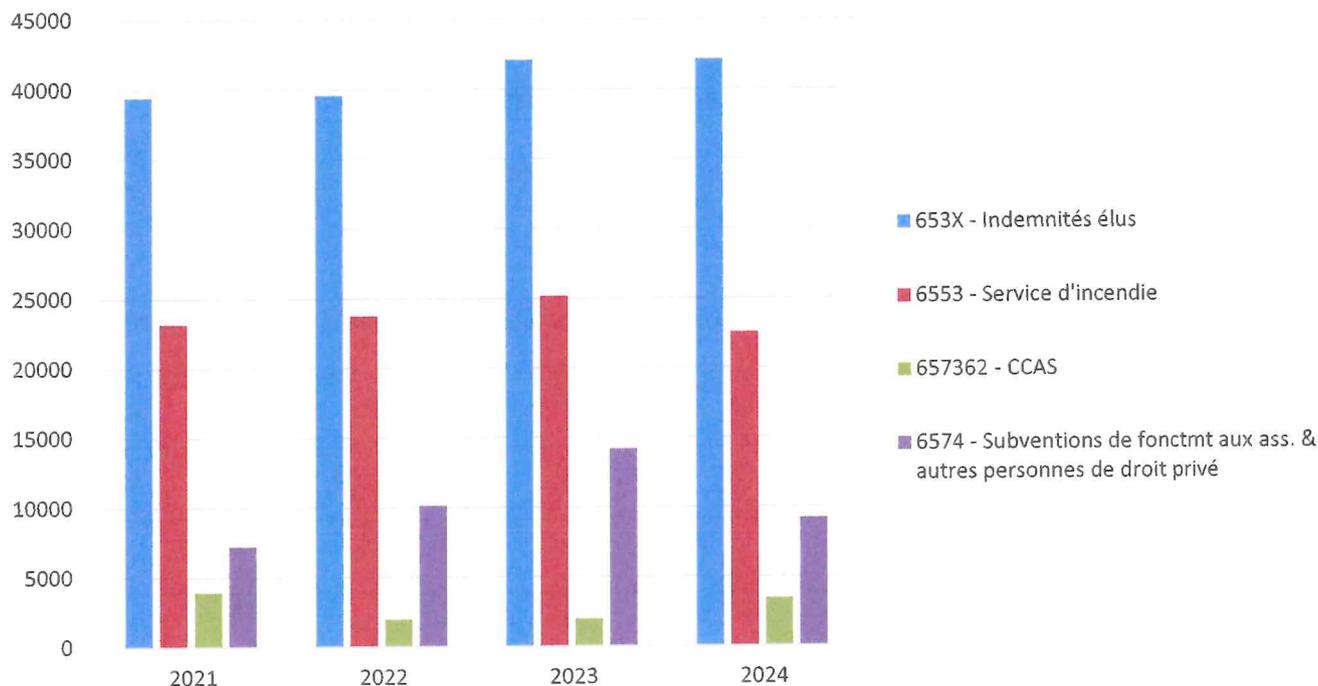
65748... Subventions de fonctionnement autres personnes de droit privé

657363.... Subventions fonctionnement CCAS/CIAS

Les subventions attribuées aux associations et celles attribuées au CCAS (en hausse par rapport à 2023 + 1474,74 €).

Les associations doivent être à jour des documents officiels pour l'obtention du versement de subventions.

65888..... Grutage du mat de la sirène des pompiers à l'école



## CHAPITRE 66

### Charges financières

- 1334 € par rapport à 2023

66111 .....Intérêts réglés à l'échéance : cet article concerne les intérêts des 3 emprunts de la commune

Le budget principal comptabilise trois prêts propres à la commune réalisés en 2017, 2020 et 2021 L'un d'entre eux contracté en 2017 (Rénovation de l'hôtel Ducros l'actuelle mairie) s'est terminé en novembre 2024.

CHAPITRE 67

**Charges spécifiques**

**673** Annulation des titres sur erreur d'enregistrement

CHAPITRE 042

**Opérations d'ordre entre sections :**

Les opérations de transfert entre sections : le compte 042, en Dépenses de Fonctionnement, est un chapitre globalisé permettant de retracer les provisions pour risques et charges ainsi que les amortissements.

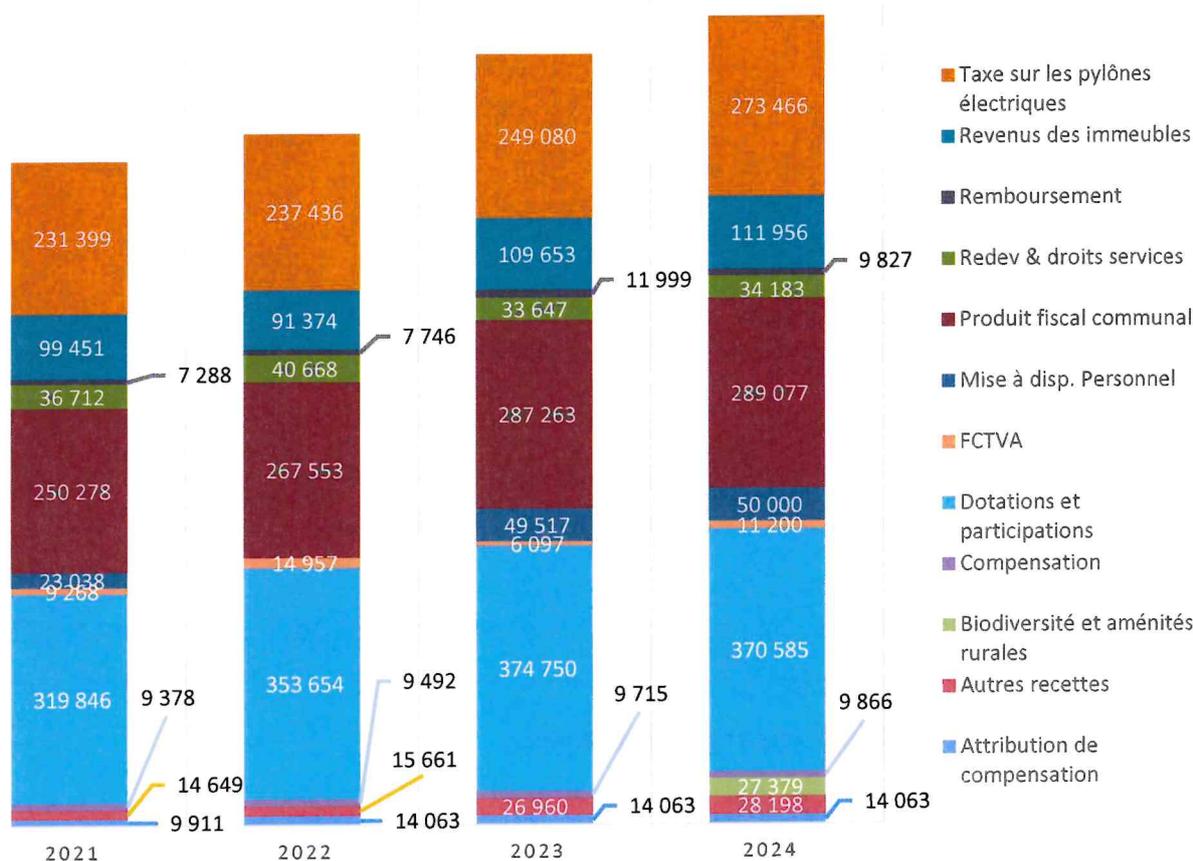
Ce compte s'équilibre avec le compte 040 en recettes d'investissement et inversement.

Les principales opérations d'ordre de transfert entre section sont entre autres

– les dotations aux amortissements (DF art 681, RI art 28)

	Opération d'ordre en dépenses	Opération d'ordre en recettes
Section d'investissement	041	041
	040	040
Section de fonctionnement	042	042
	043	043

c) **Les recettes de fonctionnement** (*Principales variations /réalisations 2024*)



## CHAPITRE 70

### Produits des services

+ 2665.88 €

Peu de variation sur ce chapitre avec 2023.

7032 .....Stationnement et location voie publique (le camping) + 1892.40 €

70311.....Concession dans les cimetières - 110 €

70878.....Remboursements de frais par d'autres contribuables - taxes d'ordures ménagère  
- 161,28€

7067..... Redevances services périscolaires et enseignement - 285,50 €/2023 concernent les paiements de la cantine dont la somme de 1388,24 € a été versée en espèce à l'accueil de la mairie.

*NB : Les chapitres 73 ( Impôts et taxes) et 731(Fiscalité locale) en 2024 apparaissent en 2023 en un seul chapitre : le 73*

## CHAPITRE 73

### Impôts et taxes

Les variations sur ces chapitres par rapport à 2023 : + 24699.05 €

732221....Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales : - 1379 €  
 738 ..... Autres impôts et taxes - 9643,95 € concerne la TADEM ( taxe additionnelle aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux) expliqué par moins de ventes. C'est un revenu variable pour la commune

CHAPITRE 731

**Fiscalité locale**

Les principales variations par rapport à 2023 :

73111 .....Taxes foncières et d'habitation +10 639 €  
 7343 .....Taxe sur les pylônes électriques + 24 386 €/ imposition forfaitaire déterminée à l'échelle nationale

2022	2023	2024
237 436 €	249 080 €	273 466 €

CHAPITRE 74

**Dotations et participations**

Les variations par rapport à 2023: + 22 070 ,79 €

Elles concernent principalement la dotation « biodiversité et aménités rurales »<sup>1</sup> et le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée sont des recettes variables suivant les dépenses de fonctionnement éligibles de l'année N-1

744 .....FCTVA + 5103 €  
 74834..... Etat- Compensation exonération taxe d'habitation +27 379€  
 741 .....DGF global : dotations forfaitaires, de solidarité rurale et nationale de péréquation + 2532 €

Les autres recettes liées aux biens ou prestations de la commune dans ce chapitre concernent la participation des communes de résidence aux frais de fonctionnement de l'école, variable suivant les effectifs concernés,

74741 .....Participation des communes membres du GFP( intercommunalité) - 8544,30€

<sup>1</sup> Elle est destinée aux communes rurales dont une partie significative de son territoire comprend une aire protégée. Une **aire protégée** est « un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés ».

Les aménités rurales peuvent être définies comme « les attributs physiques, géophysiques et biologiques caractéristiques des communes rurales qui rendent des services écosystémiques générant des valeurs économiques et environnementales. Le maintien et le développement de ces aménités sont des services environnementaux rendus par les territoires ruraux au bénéfice des collectivités locales et nationale. »

Il reste à percevoir la participation de la commune de Bellechassagne : 4135 € et de la commune de Feniers pour au moins 2 années consécutives : 2481€ + 2207,50 €- Coût par enfant : 827 €

## CHAPITRE 75

### Autres recettes de gestion courante

Peu de variation + 2303,77 €

752 .....Revenus des immeubles + 2303.77 €, l'ensemble de nos logements sont loués en 2024,  
Un fléchissement des locations des gîtes du au mauvais temps  
75888 ....Autres produits divers de gestion courante + 3408,58 correspondant aux charges locatives  
liées à l'énergie ( facturation Energie pour 2 ans)  
7584..... Recouvrements de créances admises en non-valeur + 529.74  
756 .....Libéralités reçues + 250 € (régie copie 150 €/don 100 €)

## CHAPITRE 77

### Recettes exceptionnelles

Aucun mouvement en 2024.

## CHAPITRE 013

### Atténuation de charges

Principale variation/2023 : -2010,93 €  
Chapitre de remboursement des congés de maladie ordinaire du personnel variable suivant les absences du personnel.

## II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### a) Généralités

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien les impôts et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à l'espace multisports, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

**b) Les principales dépenses et recettes de la section :**

<b>DEPENSES</b>	<b>Montant</b>	<b>RECETTES</b>	<b>Montant</b>
Emprunts et dettes assimilées (Ch16)	80 768,16 €	Dotations -Fonds divers et réserves (Ch10)	262 378, 50 €
Immobilisation incorporelles (Ch.20)	0 €	Subventions d'investissement (Ch13)	98 188, 79 €
Immobilisations corporelles (Ch. 21)	230 989,39 €	Emprunts et dettes assimilés (Ch16)	3150 €
Immobilisations en cours (Ch. 23)	7048,85 €	Immobilisations corporelles	0 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)041	12 130,39€	Opération d'ordre (Ch 041)	12 130,39 €
		Opération d'ordre (Ch 040)	1144 €
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>330 936,79 €</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>376 991 ,68 €</b>
Solde d'investissement reporté	173 375,71 €	Virement de la section de fonctionnement	235 000 €
<b>Total général</b>	<b>504 312,50 €</b>	<b>Total général</b>	<b>611 991 ,68€</b>

**c) Les recettes d'investissement**

CHAPITRE 10

**Dotations, fonds divers et réserves**

+ 108 845,62 €/2023

10222 .....FCTVA + 26 626,43 €

Le montant de la FCTVA correspond aux dépenses d'investissement effectuées. Il varie donc en fonction des années. (38 723.79 € =38 641,11 € du BP + 82,68 € du budget « pompes funèbres)

10251 .....Dons et legs capitalisés + 20 000 €

1068 .....cet article correspond l'excédent de fonctionnement capitalisés ('affectation de résultat en N-1) 203 654,71 € en 2024 contre 141 435,52 € en 2023

CHAPITRE 13

**-Subventions d'équipement**

+ 29702,78 €

Ce chapitre regroupe les différentes subventions d'équipement versés (Etat, département...)

1323 .....Départements + 24 721,78 €

13461..... ( 1341 en 2023) + 4 981 €

En 2024, le reste des subventions concernant l'espace multisport ont été versées.

D'autres travaux (plongeoir, démolition du bâtiment « le Français ») ont fait l'objet d'une demande et d'un versement de subvention dans le cadre du contrat de solidarité communale 2023-2025 avec le département de la Corrèze .Ces recettes sont très variables selon les investissements.

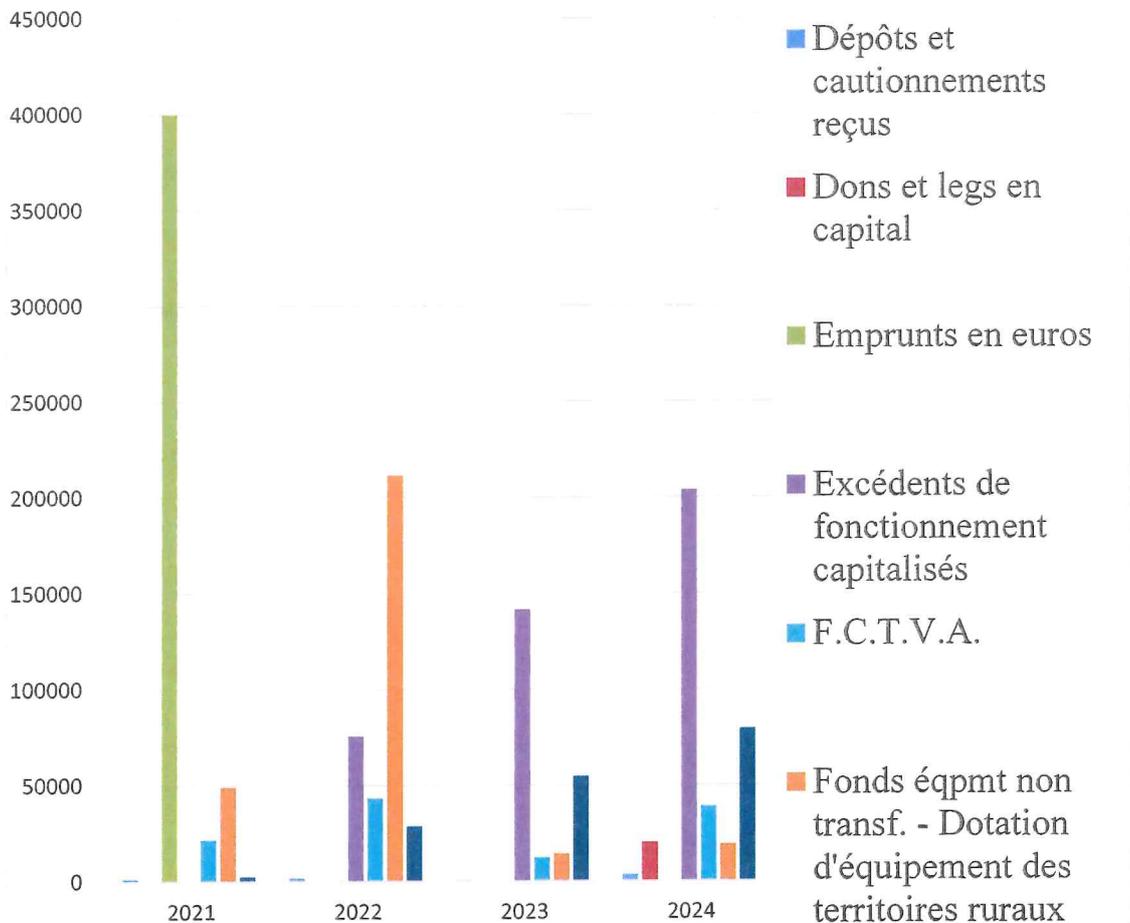
## CHAPITRE 16

### Emprunts et dettes assimilés

+ 2540,60 €

165 .....Dépôts et cautionnement reçus + 2540,2 €

Ce chapitre concerne les cautions reçues celles notamment de la boucherie et de la pharmacie.



## CHAPITRE 040

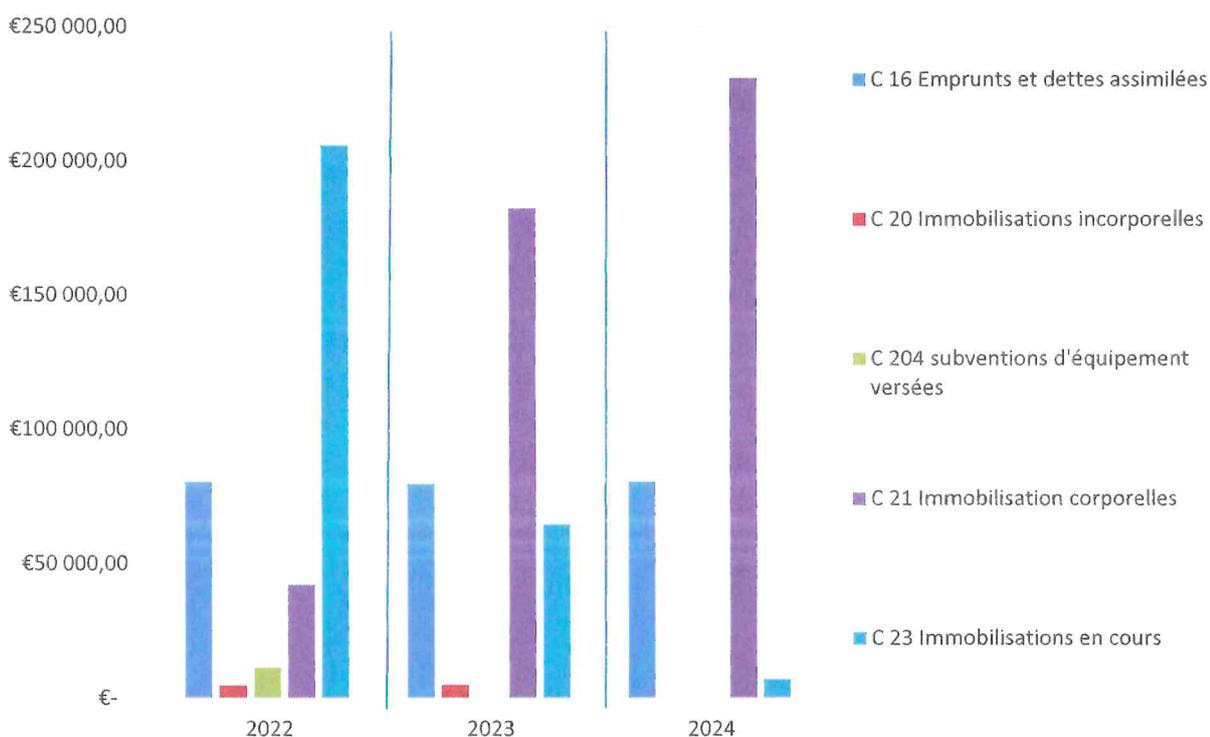
### Operations d'ordre et transfert entre sections

## Pour rappel

Les opérations de transfert entre sections : le compte 042, en dépenses de fonctionnement, est un chapitre globalisé permettant de retracer les provisions pour risques et charges ainsi que les amortissements. Ce compte s'équilibre avec le compte 040 en recettes d'investissement et inversement.

### **d) Les dépenses d'investissement**

Principales variations par rapport à 2023 : + 48 416,96



## CHAPITRE 16

### **Emprunts et dettes assimilées**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, il restait 3 emprunts à rembourser : un jusqu'en octobre 2024, le 2<sup>ème</sup> jusqu'en décembre 2029 et le 3<sup>ème</sup> jusqu'en novembre 2033.

Le montant global de l'emprunt était de 600 000 €

Le capital restant dû au 31 décembre 2024 est de : 100 000 € + 300 000,00 € soit 400 000 €

## CHAPITRE 20

### **Immobilisations incorporelles**

2051..... Concessions et droits similaires – 4926,05 €

Aucune dépense en 2024. Une grande partie des logiciels informatiques nécessaires aux fonctionnements de la commune ont été installés en 2023.

## CHAPITRE 21 /CHAPITRE 23

### **Immobilisations corporelles et immobilisations en cours**

Principale variation/2023 : - 9328,55 €/2023

2131..... Bâtiments publics + 8411,60

Cette dépense globale correspond à la réfection du mur de l'école(maçonnerie)

Le budget prévisionnel de la section d'investissement a été à la fois modifié pour un montant total de 85 000 € (50 000 € + 35 000 € venant de la section de fonctionnement) par décision modificative afin de payer les restes à réaliser (RAR) 2023/2024 non inscrit au budget ( Espace multisport)

Les principaux travaux/acquisitions de l'année 2024 ont été les suivants :

- Aménagement de l'espace sport-loisir avec Implantation des jeux pour enfants et zones sports (2<sup>ème</sup> tranche)
- Jeu pour enfant - de 3 ans à la sauterelle et panneau de basket à l'école.
- Travaux maçonnerie et plâtrerie concernant l'école (Mur d'enceinte, ancien toilette, encadrement fenêtres...)
- Divers travaux de peinture
- Matériel bureautique à la mairie : ordinateurs, écrans, serveur, bureau et tables
- Achats table de Pique-Nique, Bancs

## **COMPTE ADMINISTRATIF** **DU BUDGET ANNEXE TERRAINS A BATIR 2024**

Ce budget annexe répond à une obligation fiscale : depuis la réforme de la tva immobilière, l'administration fiscale considère que les ventes de terrains à bâtir constituent des activités économiques, et qu'elles sont soumises par conséquent à la TVA (qui permet à la collectivité de récupérer la tva payée sur les dépenses, ces opérations étant exclues du FCTVA (hors voirie) car les terrains ne restent pas dans le patrimoine de la collectivité). Dès lors qu'il y a assujettissement à la TVA, il est nécessaire de tenir une comptabilité dédiée à ces opérations. Le budget est établi hors taxes.

Les terrains aménagés ne sont pas retracés dans des comptes d'immobilisations en investissement (comptes 21 ou 23), car l'objectif d'une opération de lotissement n'est pas d'immobiliser des terrains, mais de les vendre dès que possible. Dès lors, la valeur de ces terrains (prix d'achat augmenté des travaux de viabilisation) est décrite dans des comptes de stocks.

RAS – Aucun mouvement pour cette année.  
Investissement - Etat de la dette : NEANT

## COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT 2024

### Vue d'ensemble

	Exercice 2024	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2021
Résultat section de fonctionnement de l'exercice	<b>- 25 201,39 €</b>	23 224,79 €	153 894,06 €	103 898,05 €
Résultat de clôture fonctionnement (exercice+ résultat reporté n-1)	<b>350 437,65 €</b>	375 639,04 €	356 918,52 €	290 633,01 €
Résultat section investissement de l'exercice	<b>193 498,61 €</b>	- 247 773,64 €	15 648,11 €	- 37 758,73 €
Résultat cumulé investissement (exercice+ résultat reporté n-1)	<b>186 846,95 €</b>	- 6651,66 €	141 435,52 €	-113 439,82 €
Besoin (-) ou excédent de financement section d'investissement avec RAR	<b>186 846,95</b>	- 6651,66 €	-141 435,52 €	-106 255,24 €
<b>Résultat définitif ensemble du budget</b>	<b>537 284,60 €</b>	<b>368 987,38 €</b>	<b>215 483,00 €</b>	<b>1847,77 €</b>

### I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### a) Les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Dépenses courantes	49 309,06€	Excédent brut reporté	€
Dépenses de personnel	50 135€	Recettes des services	160 660,63 €
Autres dépenses de gestion courante	3677,71€	Produits issus de la fiscalité	
Dépenses financières	248,71€	Subventions d'exploitation	
Dépenses exceptionnelles	233,99€	Autres recettes de gestion courante	1364,04 €
Autres dépenses	€	Recettes exceptionnelles	1824,98 €
Atténuation de produit	34 278 €	Recettes financières	
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>137 882,47 €</b>	Autres recettes	
Charges (écritures d'ordre entre sections)	86 326,57€	<b>Total recettes réelles</b>	<b>163 849,65 €</b>
Virement section investissement	0 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	35 158 €
<b>Total général</b>	<b>224 209,04€</b>	<b>Total général</b>	<b>199 007,65 €</b>

**b) Les dépenses de fonctionnement**

CHAPITRE 011

**Charges à caractère général :**

+ 10 798,34 € / 2023

6066....Carburants + 3235,48 € correspond au coût du carburant des véhicules intervenant pour l'eau et l'assainissement (mini-pelle, tracteur, Partner...)

6071.... Compteurs + 3001,32 € pose de compteurs communaux supplémentaires

618.....Divers + 1713,60 € : Analyses d'eau supplémentaires payées en 2024

CHAPITRE 012

**Charges de personnel**

- 33 333,73 € / 2023

6215..... Quote-part remboursée au budget principal pour les personnels communaux identique à 2023

6218 .....Autres personnels extérieurs 135 € en 2024/ 36 451,39 € en 2023 correspondant au paiement des prestations AEP réhabilitation des eaux usées et à la cartographie – Syndicat de la Diège -

CHAPITRE 014

**Atténuation de produits**

+ 25 953,00 € / 2023

Reversement à l'Agence de l'eau des redevances pollution et de modernisation des réseaux de collecte prélevées. Ces redevances sont factures aux abonnées et reversés à l'agence de l'eau.

En 2024 double paiement de la redevance, celle de 2022 et celle de 2023. Oubli de paiement de celle de 2023 Prévision 2025 : 16000 €

CHAPITRE 65

**Autres charges de gestion courante**

+ 3677,71€ / 2023

6541..... Admissions en non-valeurs mandatées suite à la proposition de la trésorerie. L'admission en non-valeur correspond au seul apurement comptable lorsque malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, le trésorier ne peut pas obtenir le recouvrement. Le titre émis garde son caractère exécutoire et l'action en recouvrement demeure possible dès qu'il apparaît que le débiteur revient à meilleure fortune.

## CHAPITRE 66

### Charges financières

- 216,05 €/2023

Ce chapitre reprend les articles 66111+ 66112, les intérêts réglés à échéance et les ICNE (intérêt courue non échus). L'unique prêt de ce budget annexe s'est terminé en 2024.

## CHAPITRE 042

### Opération d'ordre de transfert entre sections

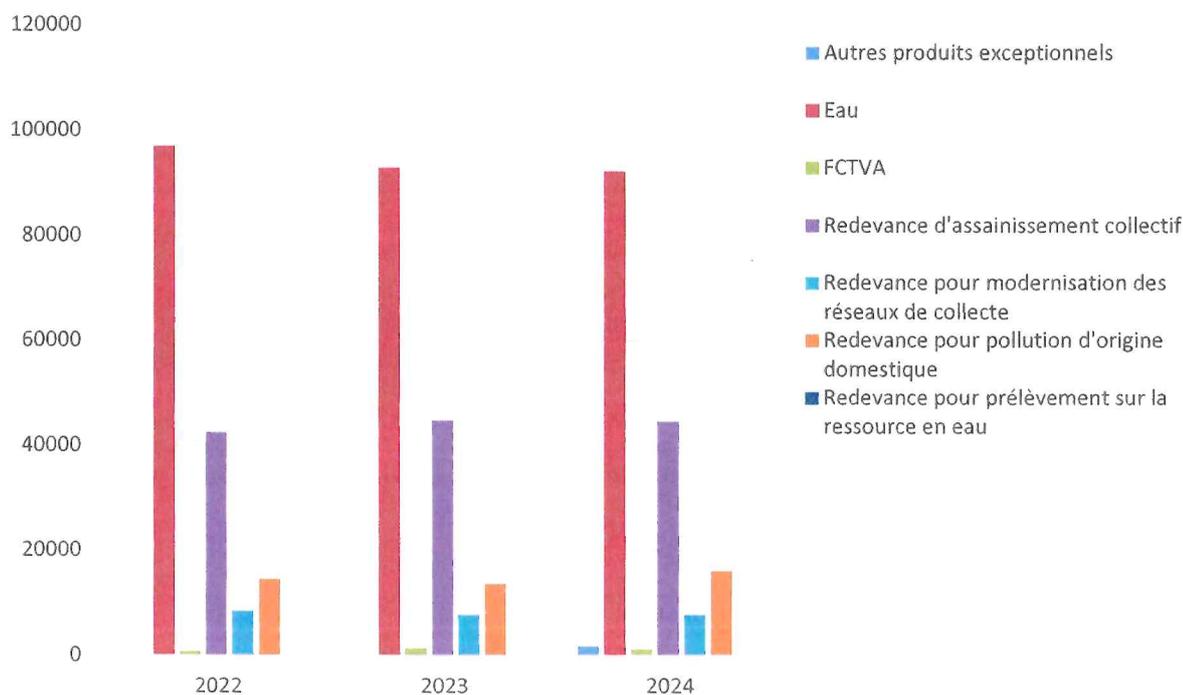
Pour rappel les opérations d'ordre budgétaires n'ont pas de conséquences sur la trésorerie de la collectivité Il s'agit de jeux d'écritures qui ne donnent lieu ni à encaissements ni à décaissement

	Opération d'ordre en dépenses	Opération d'ordre en recettes
Section d'investissement	041	041
	040	040
Section de fonctionnement	042	042
	043	043

Le compte 042 en Dépense de Fonctionnement s'équilibre donc avec le compte 040 en Recettes d'Investissement .

6811 .....Dotation aux amortissements immobilisation incorporelles et corporelles : + 8107,14 €, (Exemples : station de pompage, raccordements aux égouts, gros travaux...)

### c) les recettes de fonctionnement



#### CHAPITRE 70

##### produits des services, du domaine et ventes divers :

+1432,31 €/2023

#### CHAPITRE 75

##### Autres produits de gestion courante

FCTVA sur les dépenses d'entretien de réseaux - 11,15 €/2023

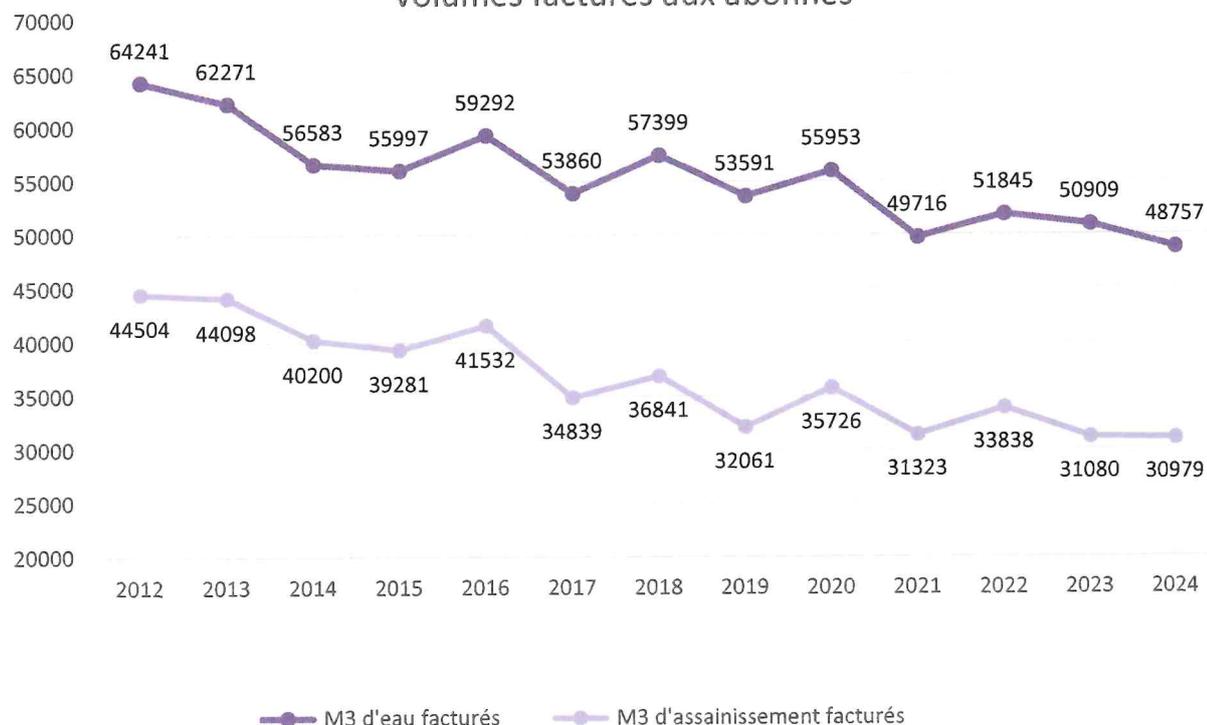
#### CHAPITRE 042

##### Operations d'ordre entre sections

777 concerne la reprise des subventions d'investissement au compte de résultat- 36 451,57 €

Le compte 042 en recettes de Fonctionnement s'équilibre avec le compte 040 en dépenses d'Investissement.

## Volumes facturés aux abonnés



## II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### a) Une vue d'ensemble de la section d'investissement :

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Remboursement d'emprunts	11 000,00 €	FCTVA	43 502,35 €
		Immobilisations corporelles	2668,96 €
		Subventions	132 851,03 €
<b>Total dépenses</b>	<b>36 692,30</b>	<b>Total recettes</b>	<b>179 022,34 €</b>
<i>Charges (écritures d'ordre entre sections)</i>	<i>35 158 €</i>	<i>Produits (écritures d'ordre entre section)</i>	<i>86 326,57 €</i>
<i>Restes à réaliser dépenses au 31/12</i>	<i>0 €</i>	<i>Restes à réaliser recettes au 31/12</i>	<i>0 €</i>
<b>Total général</b>	<b>71 850,30 €</b>	<b>Total général</b>	<b>265 348,91 €</b>

a) **Les dépenses d'investissement** – 276 230, 58 €/2023

CHAPITRE 21 et CHAPITRE 23

- **Les immobilisations corporelles (21) et en cours (23)** - 239 779,01 €/2023

Les dépenses d'investissement en 2023 ont été conséquentes / 2024 : travaux de réfection et réparation sur les réseaux d'assainissement

b) **Les recettes d'investissement** + 165 040,67 €/2023

CHAPITRE 10

**Dotations, fonds divers et réserves**

10222 .....FCTVA

Compte tenu des travaux effectués en 2023, le versement est plus important en 2024 /43 502,35 € contre 22 088, 81 € en 2023

CHAPITRE 13

**Subvention d'investissement** + 132 851,03 €

1311..... Subventions d'équipement

Cette subvention de l'agence de l'eau Adour Garonne a été versée pour les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement de la commune et pour des branchements

## COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE STATION-SERVICE 2024

Une vue d'ensemble de la section de fonctionnement

DEPENSES	Montant		RECETTES	Montant
Dépenses courantes (Ch 11)	714 005,41€		Recettes des services	715 761,65 €
Dépenses de personnel	0 €		Produits issus de la fiscalité	0
Autres dépenses de gestion courante (Ch 65)	100,86 €		Subventions d'exploitation	0
Dépenses financières	0 €		Autres recettes de gestion courante (Chapitre 75)	24,04 €
Dépenses exceptionnelles	0 €		Recettes exceptionnelles	0
Autres dépenses	0 €		Recettes financières	
Dépenses imprévues	0 €		Autres recettes	
<i>Charges (écritures d'ordre entre sections)</i>	<i>6647€</i>		<i>Charges (écritures d'ordre entre sections)</i>	<i>35 189,36 €</i>
<b>Total général</b>	<b>720 753, 27 €</b>		<b>Total général</b>	<b>750 975,05 €</b>

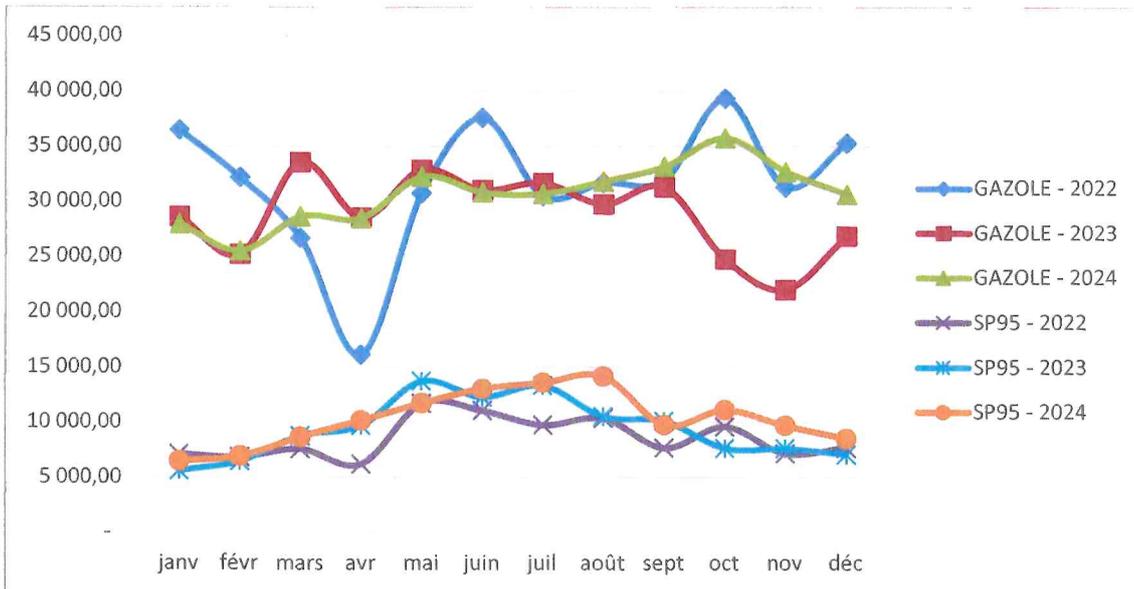
### I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### a) Les dépenses de fonctionnement

CHAPITRE 011

#### Dépenses courantes :

Commandes effectuées en 2024 : 15 approvisionnements : 2 camions citerne de plus qu'en 2023



## CHAPITRE 65

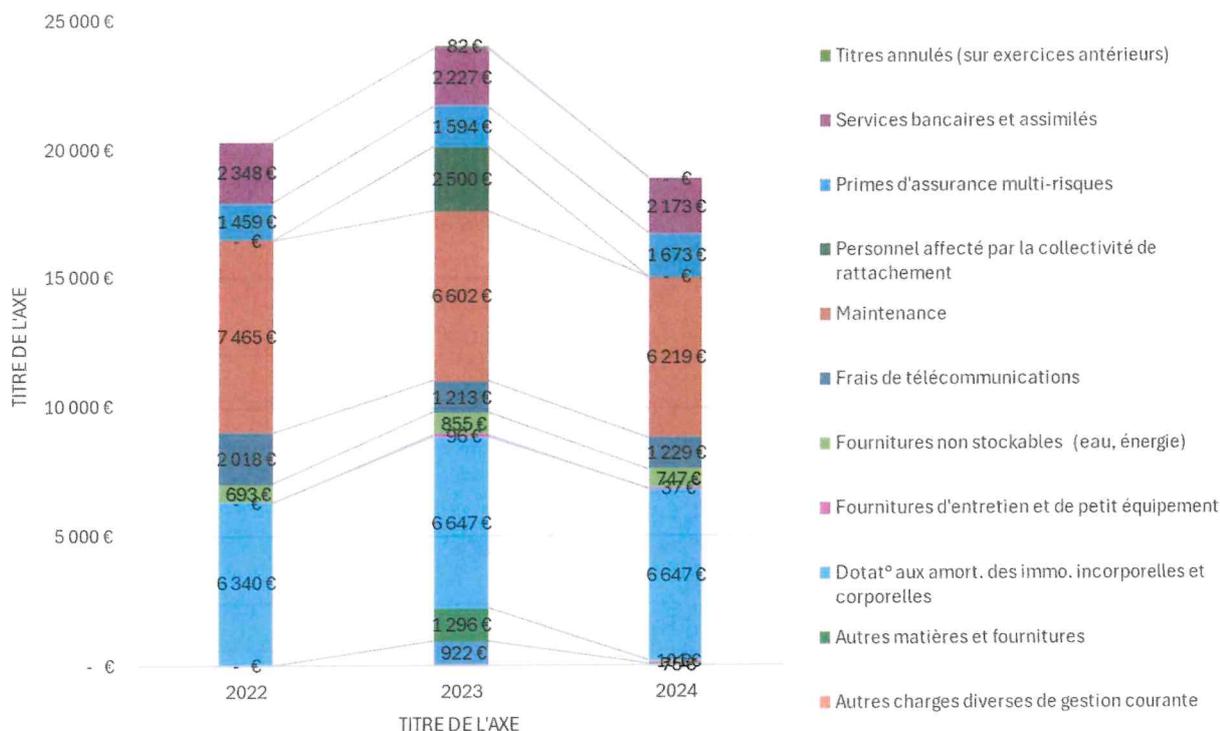
### Autres dépenses de gestion courante

Il s'agit d'un débit non autorisé sur une carte bleue étrangère volée.

	M <sup>3</sup> commandés		M <sup>3</sup> livrés		M <sup>3</sup> vendus	
	Go	SP	Go	SP	Go	SP
<b>2023</b>	326	106	325	106	346	112
<b>2024</b>	375	129	374	126	368	123

La consommation de gasoil est plus importante que le SP. Nos cuves sont donc parfaitement adaptées aux ratios de consommations. Cette année, on observe moins de fluctuation des consommations de carburants que les années précédentes.

## LES DÉPENSES HORS APPROVISIONNEMENTS



En 2024, on observe une baisse des dépenses hors approvisionnements. Les principales baisses sont liées à la télécommunication (suppression d'une ligne ADSL), de l'absence d'affectation du personnel et d'une diminution d'achat de produits d'entretiens et fournitures.

### b) Les recettes de fonctionnement

ALVEA	0
DYNEFF	0
FUEL 19	9
LAGARDE	2
PICOTY	4
	<b>15</b>

Concernant les cartes professionnelles, la commune a remporté l'appel du SDIS Sornac pour la fourniture de carburant et il y a eu 2 professionnels supplémentaires par rapport à 2023.

Les cartes professionnelles représentent pour le Go 33 % du volume consommé et pour le Sp 13 %.

Le litrage vendu couvre les charges du budget.

La marge est actuellement de 0.079 € TTC sur le litre 38 864,24 €.

## II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

a) Une vue d'ensemble de la section d'investissement :

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Solde d'investissement reporté	0 €	Solde d'investissement reporté	0 €
Immobilisations corporelles	233,86 €	Virement de la section de fonctionnement	0 €
Travaux de bâtiments	0 €	FCTVA	0 €
Travaux de voirie	0 €	Mise en réserves	0 €
Autres dépenses	0 €	Cessions d'immobilisations	0 €
Dépenses imprévues		Subventions	0 €
		Emprunt	0 €
<i>Charges (écritures d'ordre entre sections)</i>	<i>35 189,36 €</i>	<i>Produits (écritures d'ordre entre section)</i>	<i>6647 €</i>
<b>Total général</b>	<b>35 423,22 €</b>	<b>Total général</b>	<b>6647 €</b>